4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) pour tous,
dans toutes les écoles, dans toutes les communes, sur 36 semaines
Pour une Education nationale avec un statut de fonctionnaire d'Etat !

Prise de position des collègues de l'école……..

Nous avons, dès l'annonce du décret Peillon sur les rythmes scolaires en 2013, manifesté notre opposition à ce décret et demandé son retrait.

Nous constatons, 4 ans après, que ce qui était présenté comme une réponse à la fatigue des élèves, force enquêtes nationales, voire internationales à l'appui, n'a aucun bénéfice sur la fatigabilité des élèves, ni leur réussite, bien au contraire. Nous sommes les mieux placés pour en témoigner. C'est également l'avis de la majorité des parents d'élèves avec qui nous discutons au quotidien.

Comme en 2013, nous continuons de penser que ce décret n'a rien à voir avec la prise en compte des «rythmes des élèves» mais, au contraire, ouvre la voie au démantèlement de l'école publique par l'obligation faite aux communes de mettre en place les « activités périscolaires » destinées à accompagner le désengagement de l'état, accentuant les inégalités selon les moyens des communes et leurs orientations politiques sur les questions éducatives. Sans parler de la dégradation insupportable des conditions de travail des enseignants du premier degré.

Le président Macron a annoncé la publication d'un décret cet été pour donner « carte blanche » aux communes, par des « concertations locales » sur les rythmes scolaires. Ce serait à chaque commune ses « rythmes » ! C'est la poursuite de l'offensive contre l'école de la République, contre notre statut national.

Aujourd'hui, nous demandons, comme il y 4 ans :
L'abrogation des décrets sur les rythmes scolaires
Le retour à une organisation nationale uniforme de la semaine scolaire
sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
Un calendrier scolaire national sur 36 semaines

Nom Prénom	Ecole – Ville	Signature